



ORANGE, le 10 Juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE**LES JEUDIS D'ORANGE –
Les 18 & 25 Juillet 2019 –**

**Direction de l'Aménagement
& du Cadre de vie –
Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

**A l'occasion des Jeudis d'Orange organisés par le Service Manifestation,
pendant le mois de Juillet 2019**

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes ainsi que des motocyclettes, seront interdits dans les rues et places suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Rue de Tourre, | - Rue Stassart, |
| - Rue Madeleine Roch, | - Rue du Mazeau, |
| - Rue Ancien Collège, | - Impasse Saint-Louis, |
| - Rue Pontillac, | - Place Daniel Camu, |
| - Placette des Romains, | - Place André Bruey, |
| - Place des Frères Mounet, | - Rue Tourgayranne, |
| - Rue Pourtoules, | - Rue Victor Hugo (depuis la Place de Langes), |
| - Contre-allée Nord Pourtoules, | - Place de Langes, |
| - Rue Caristie Sud, | - Place Clémenceau (dans sa totalité y
compris la partie non pavée) |
| - Rue Saint-Florent, | - Place du Cloître, |
| - Place des Cordeliers, | - Rue de la République (à partir Impasse du Parlement) |
| - Rue Saint-Martin, | |

Ainsi que toutes les rues aboutissant dans les rues et places précitées.

**La rue Caristie Nord sera laissée libre à la circulation.
les JEUDIS 18 & 25 JUILLET 2019 –
de 16 H. à la fin de la Manifestation et du remballage.**

- Un dispositif de sécurité (plots béton ou barrières de sécurité anti-voitures béliers), pour une meilleure sûreté de tous les usagers, pendant les festivités d'été en 2019, en Centre-Ville, qui sera installé aux entrées/sorties des voies aboutissant aux lieux, les jours et soirs de manifestations, afin d'interdire toutes sortes de circulation.

La Rue Saint-Florent sera mise en double sens, pour les véhicules de secours, de police et ceux expressément autorisés, afin de permettre un meilleur accès/sortie à ces derniers, en cas de nécessité.

- Des itinéraires de déviations nécessaires à la fluidité de la circulation seront mis en place.

- Les véhicules en infraction, seront mis immédiatement en fourrière, sans préavis.